

Le trois décembre deux mil dix-huit convocation du conseil municipal pour le mercredi douze décembre deux mil dix huit à vingt heures trente.

#### ORDRE DU JOUR

- Révision des tarifs communaux pour 2019
- Subventions aux écoles pour 2019
- Point sur les dossiers en cours
- Aménagement de la place François Prigent : compte rendu du CAUE
- Personnel communal ; gestion des emplois
- Questions diverses

Aline CHEVAUCHER, maire

---

#### Session ordinaire

Le douze décembre deux mil dix huit à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, Maire, JM. CUEFF, A. MARC, JP CAER, E. TANGUY, V. LE BOULC, H. GUENA, H. BEAUMIN, MY. LE MESTRE, A. CAZUC, JR. PENNORS, O. MONCUS, C. COMTET-GOUPILLE, D. LE GALL, D. CAZUC, G. KERBIRIOU, M. QUILLEVERE

Excusés : E. KERRIOU, R. BOULC'H

M. J.M, CUEFF a été nommé secrétaire.

#### **Révision des tarifs communaux pour 2019**

Mme le Maire rappelle que les tarifs communaux sont revus chaque année sur proposition de la commission des Finances réunie ce jour.

Mme le Maire récapitule les tarifs actuels :

- Droits de place
- Bibliothèque
- Cimetière
- Location de salles

La commission des Finances, réunie ce jour, propose le maintien des tarifs actuels.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Adopte, pour 2019, les tarifs proposés par la commission des Finances.

Mme le Maire souhaite qu'une réflexion soit engagée sur la simplification des tarifs.

### **Subventions aux écoles pour 2019**

Sur proposition de la commission des Finances réunie ce jour et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer aux écoles la subvention suivante :

#### **Fournitures scolaires**

Pour tout élève de l'école privée ou des écoles publiques domicilié à PLOUENAN et prise en charge de la maintenance du photocopieur dans les écoles publiques :

Accordée en 2018	Proposée en 2019	Votée pour 2019
35 €	35 €	35 €

et 5 euros de subvention supplémentaire par enfant de PLOUENAN dans les écoles publiques pour l'achat de fichiers et manuels.

Mme le Maire rappelle une prise en charge totale par la commune de l'activité « Piscine » (soit 2, 10 euros par séance et par enfant) dans les trois écoles sur trois cycles (soit trente séances par enfant sur sa scolarité en primaire et maternelle).

#### **Activités extra-scolaires**

Mme le Maire rappelle que les TAP ont été supprimés à la rentrée scolaire 2017 et que par délibération du 22 mai 2018 le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, avait décidé d'attribuer aux écoles privée et publiques de la commune une subvention extra-scolaires de 20 euros par élève de PLOUENAN à partir de 2019. Cette subvention permet aux écoles de financer librement certaines activités.

#### **Point sur les dossiers en cours**

##### **Programme Voirie 2018**

M. CAER explique que le Programme Voirie est terminé. La réception des travaux a eu lieu le mercredi 5 décembre 2018.

## Lotissement de Beauregard

M. TANGUY fait le point sur l'avancement des travaux. Malgré quelques jours d'intempéries le chantier avance bien. Les permis pourront être déposée dès avril 2019.

## Aménagement de la place François Prigent : compte rendu du CAUE

Mme le Maire demande à Olivier MONCUS de présenter l'étude faite par M. VIALA du CAUE, étude qui va servir de base à une réflexion sur l'aménagement de la place François Prigent.

Il présente le diaporama que chaque conseiller recevra par mel.

Située au centre bourg, cette place a été aménagée et plantée de tilleuls dans les années 90. Cet espace est partagé par les véhicules motorisés et les piétons. Elle sert également de lieu de vie lors de manifestations locales et de stationnement pour les usagers du Mille Club, du boulodrome et du Cristal.

Au fil des années une cohabitation difficile entre le système racinaire des arbres et le revêtement imperméable du sol créent des difficultés pour une utilisation optimale. De plus l'espace est parfois peu lisible pour le piéton qui peut se sentir en insécurité.

Les objectifs de cette réflexion sont :

- Clarifier les usages de cette place (marcher, circuler, stationner) afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité
- Optimiser les espaces périphériques de la place afin de créer de nouvelles zones de stationnement
- Concevoir un ré-aménagement en douceur de la place qui respecte sa qualité architecturale
- Recréer des conditions de sols favorables au développement des arbres
- Tirer parti de l'existant dans l'objectif d'une économie de moyens
- Réduire l'imperméabilisation des sols
- Réserver un espace permettant de développer la convivialité sur cette place.

Ces objectifs seront atteints par une définition plus claire des espaces « piétons et véhicules motorisés », par la création d'un espace favorable à la convivialité et par la reconquête des sols favorables aux arbres.

Mme le Maire conclue en précisant qu'une demande de subvention au titre de la Dotation de Développement des Territoires Ruraux va être déposée.

Par ailleurs elle propose que la commission concernée se réunisse pour travailler sur ce projet.

## **Personnel communal : gestion des emplois**

### - Médiathèque

Mme le Maire annonce le départ de Françoise BORDAIS. En effet la commune de TAULE a décidé de la recruter à temps plein à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019. Une réflexion sera menée avec M. BIHORE de la bibliothèque départementale du FINISTERE sur le concept de « troisième lieu ». Afin d'appréhender ce concept Mme le Maire propose une visite de la bibliothèque de PLOUESCAT « L'Atelier ».

### - Avancement de grade

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service « Enfance, Jeunesse » il convient de créer un emploi d'éducateur APS principal 2<sup>ème</sup> classe.

Mme le Maire propose donc la création d'un poste d'éducateur APS principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Décide d'adopter la proposition de Mme le Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La suppression de l'emploi d'éducateur territorial APS sera soumis au Comité technique.

## **Suppression d'emplois**

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal réuni le 27 août 2018, l'avait autorisé à saisir le Comité technique paritaire pour la suppression de deux emplois d'adjoint technique, d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

Elle donne lecture de l'avis favorable du comité technique du 6 novembre 2018 sur la suppression de ces trois emplois.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et près en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de supprimer ces trois emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **Utilisation des crédits par anticipation**

Mme le Maire donne connaissance à l'assemblée de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales qui stipule que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire sollicite du conseil municipal cette autorisation,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'article ci-dessus,

A l'unanimité des membres présents,

Autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

## **Questions diverses**

### **Contrat Enfance Jeunesse**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune est concernée cette année par la réécriture du Contrat Enfance Jeunesse qui couvrira la période 2018/2021.

Les fiches « Actions » ont été élaborées en juin 2018 en collaboration avec la CAF. Les documents sont en cours de finalisation dans leurs services.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse qui couvrira la période 2018/2021.

### **Ecole de Penzé**

Mme le Maire donne lecture du rapport de la SOCOTEC concernant le mur de soutènement de l'école de Penzé.

La SOCOTEC préconise de vérifier si les phénomènes de bascule et de déformation du sol sont évolutifs. Ces mesures pourraient être prises par un géomètre. Le rapport sera transmis aux maires de TAULE et GUICLAN.

### **Villes et villages fleuris**

La commune a obtenu la deuxième fleur.

### **Déchets**

M. Jean-René PENNORS fait le point sur la mise en œuvre de la nouvelle collecte des déchets sur la commune. Le bilan est positif.

## Syndicat des eaux de PLOUENAN

M Allain CAZUC informe le conseil municipal que le syndicat des eaux de PLOUENAN a fait des investissements importants sur PLOUENAN : renouvellement de canalisation à Mescouezel et Kerfeunteun, bouclage Eau potable à Kerlaudy, viabilisation du lotissement de Beauregard (EP et EU), réhabilitation du réseau EU à Kerastang, pose de surverse à Kerlaudy, Pont Eon, Tromanoir, Roch Aour, pose d'un compteur de sectorisation à Placénan, chemisage du réseau EU rue du Pain Bénit, venelle du lavoir, Prat per, Streat ar Prajou,, remise en état du site de Kerellon après travaux.

Le coût des travaux s'élève à 506 570 €HT soit 46 % du budget du syndicat pour 2018. D'autres travaux sont à prévoir pour 2019 car il existe toujours des canalisations de 1973.

Par ailleurs le comité syndical a décidé de réduire la part fixe de l'abonnement des usagers qui est actuellement de 4, 49 € pour 120 M3, sous le seuil de la moyenne départementale.

## Divers

Le conseil municipal découvre les nouvelles illuminations de NOEL notamment sur l'église.

Mme Véronique LE BOULCH informe que pendant la première semaine des vacances de NOEL il y aura un regroupement des ACM à MESPAUL.

La séance est levée à 22H30

A. CHEVAUCHER, maire

J.M. CUEFF, secrétaire

	Anne MARC	Jean Paul CAER	Eric TANGUY	LE BOULCH Véronique
GUENA Hélène	BEAUMIN Hélène	LE MESYTRE Marie- Yvonne	CAZUC Allain	PENNORS Jean- René
MONCUS Olivier	COMTET GOUPILLE Cécile		LE GALL David	CAZUC Denis
KERBIRIOU Guislaine		QUILLEVERE Mélanie		